



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 40 – juin 2004

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Uclois
(ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

***Soutenez notre
action***

PLATEAU AVIJL



**Association
Protection et
Avenir d'Avijl**

Sommaire

- Éditorial 2
- Quel avenir pour Avijl ? Les réponses des politiques 3
- Remarques de l'ACQU à propos de l'avant-projet
de Plan fédéral de développement durable 2004-2008 6
- Concours « Façades fleuries » 8
- Incivilités et autres anomalies urbaines – Suggestions 8
- PPAS 63 – Prince de Ligne 9
- Courrier des lecteurs 10

Éditorial

Un beau succès pour le Comité de quartier « Plateau Engeland-Puits » et l'ACQU que la décision politique de réaliser une étude d'incidences sur le plateau Engeland ! Rappelons que la Commission de concertation, réunie le 31 mars dernier sur la question de l'octroi ou non du permis de lotir n° 476 bis, a émis une argumentation exemplaire, solide et diversifiée en faveur d'une telle étude. Précisons aussi, tant l'événement politique est important, que le Collège d'Uccle a soutenu à l'unanimité l'avis officiel de la Commission de concertation, lequel a été obtenu par six voix pour et une voix contre, celle de l'AATL (Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement) !

Le Gouvernement régional bruxellois a donné une réponse positive à la demande introduite par la large majorité de la Commission de concertation.

Nous sommes cependant très déçus de la motivation de l'arrêté du Gouvernement régional du 29 avril 2004 par rapport à celle exemplaire, claire et nette de ladite Commission. En effet, cet arrêté fait carrément l'impasse sur plusieurs aspects fondamentaux de l'argumentation, tels que la démonstration urbanistique (impliquant la recherche d'alternatives en matière d'implantation), les exigences et contraintes liées à la proximité d'un site « Natura 2000 », et surtout la référence au « principe de précaution » ! Finalement, l'étude d'incidences ne portera que sur deux thèmes : la mobilité et l'hydrographie.

Vu l'enjeu écologique, nous osons espérer une étude hydro-géologique approfondie et complète, tant il y va de l'avenir de la plus belle et riche zone humide de Bruxelles : le Kinsendael.

Une chose est sûre : les deux comités de quartier Engeland et l'ACQU resteront très mobilisés et vigilants sur le déroulement de cette étude d'incidences qui implique la désignation d'un bureau d'étude et la mise sur pied d'un comité d'accompagnement.

À la veille des élections régionales et européennes, je me permettrai enfin de vous conseiller de voter pour une ou des personne(s) honnête(s), courageuse(s), ayant le sens de l'humilité (le contraire de l'arrogance) et de la solidarité, tant les problèmes bruxellois deviennent graves, notamment, aux plans socio-économiques (dont le terrible besoin de logements sociaux), ainsi qu'à ceux de la mobilité et de l'écologie proprement dite.

Bernard JOURET
Président de l'ACQU



Quel avenir pour Avijl ?

Les réponses des politiques

Rappelons que le plateau Avijl, situé dans le quartier de Saint-Job, est un site champêtre de près de 9 hectares, ouvert au public ; il est essentiellement constitué de prairies, d'espaces verts à caractère sauvage et de jardins potagers. Ces jardins sont exploités par des familles d'origine sociale diverse et sont également utilisés à des fins éducatives par des écoles voisines.

Ce site est propriété communale. Le PRAS (plan régional d'affectation du sol) actuellement en vigueur le classe en zone d'habitation. Les autorités communales ucloises ont décidé d'y construire 200 logements, dont des logements à caractère social pour la moitié, en vue de répondre aux besoins en la matière. En dépit de

leur volonté affichée de réduire dans la mesure du possible l'impact de ces constructions sur l'environnement, ce projet aboutirait inévitablement à la dénaturation du site et à la destruction du tissu social existant. Devant cette menace, les habitants du quartier se sont regroupés au sein de l'association « *Protection et avenir d'Avijl* », dont le but est la sauvegarde du plateau Avijl, dans ses dimensions écologique et sociale. Un projet alternatif est en cours d'élaboration.

À la veille des élections régionales, nous avons estimé que le moment était venu de connaître l'approche d'un certain nombre de candidats sur cette question, et plus largement de savoir comment

ils entendent répondre à deux défis majeurs : la préservation de l'environnement – et notamment du maillage vert régional – et les besoins en logements – et notamment en logements à prix modérés. Nous avons donc adressé le 9 mai un questionnaire à 21 candidats de divers partis, en leur demandant de nous répondre pour le 20 mai. Nous tenons à remercier ceux d'entre eux qui ont pris le temps de nous répondre et de nous exposer leurs idées en la matière. Nous publions ci-dessous une synthèse des réponses reçues, classées par famille politique. Le texte intégral des réponses de chacun est consultable sur le site www.avijl.org.

Estimez-vous que le plateau Avijl constitue un élément important du maillage vert de la Région, et mérite à ce titre d'être préservé ?

cdH

B. Cerexhe (député régional, chef de groupe cdH) : oui ; il faut préserver son caractère rural.

cdH-Indépendants

C. Cattoir (conseiller communal à Uccle) : oui.

M. Cohen (conseiller communal à Uccle) : oui ; il faut le préserver par un classement.

S. de Lobkowitz (député régional, conseiller communal à Uccle) : oui ; c'est un élément essentiel.

ECOLO

P. de Heusch (conseiller communal à Uccle) : le plateau n'a pas une importance déterminante pour le maillage vert uclois ; son importance est plus sociale et paysagère qu'écologique.

E. Huytebroeck (secrétaire fédérale d'ECOLO) : même réponse.

MR

M. Cools (député régional ; échevin à Uccle) : il faut préserver une moitié du plateau en espace vert d'un seul tenant, en maintenant de nombreux potagers, et affecter l'autre moitié à du logement social et moyen.

W. Draps (secrétaire d'État régional, ministre membre de la commission communautaire française de la Région) : oui ; toute urbanisation doit respecter notre patrimoine naturel.

B. Fraiteur (député régional, conseiller communal à Uccle) : oui ; c'est un élément important du maillage vert de la Région, lieu d'un tissu social important par l'existence des potagers. Les aménagements éventuels doivent respecter les lieux.

MR-FDF

D. Gosuin (ministre régional de l'environnement ; bourgmestre

d'Auderghem) : oui ; c'est un élément important du maillage vert de la Région. Cela ne signifie pas qu'aucune construction ne peut y être réalisée, mais il faut y maintenir des espaces verts significatifs.

O. Maingain (président du FDF, député fédéral) : oui, au même titre que le Kauwberg et le plateau Engeland.

F. Roelants du Vivier (sénateur) : il mérite d'être partiellement préservé.

B. Schoonbroodt (échevin à Berchem-Ste-Agathe) : oui, car il faut défendre le patrimoine naturel et architectural de notre Région.

PS

F. Dupuis (ministre de l'enseignement supérieur de la Communauté Wallonie-Bruxelles ; conseiller communal à Uccle) : non ; Uccle est riche en espaces verts et manque par ailleurs de logements sociaux.

C. Picqué (ministre d'État ; député fédéral ; bourgmestre de St-Gilles) : n'exprime pas d'avis.

Estimez-vous que le besoin de logements sociaux dans la Région justifie la destruction d'espaces verts du plateau Avijl pour y construire de tels logements ?

cdH

B. Cerexhe : non ; bien que la situation du logement constitue un problème majeur pour la Région, la construction de logements – et de logements sociaux en particulier – ne doit pas se faire au détriment de sites naturels remarquables tels que le plateau Avijl.

cdH-Indépendants

C. Cattoir : non.

M. Cohen : non, ce serait une hérésie.

S. de Lobkowicz : non, en aucun cas.

ECOLO

P. de Heusch : oui, au nom de valeurs de solidarité et de responsabilité ; mais il faut maintenir un certain nombre de jardins potagers et deux zones de grand intérêt biologique (partie boisée au nord et ancienne décharge au sud), et aménager des jardins dans les zones urbanisées.

E. Huytebroeck : même réponse.

MR

M. Cools : oui ; les besoins en logements à Uccle justifient une urbanisation partielle, en respectant une mixité sociale.

W. Draps : ce n'est pas une priorité ; il faudrait en premier lieu affecter les moyens financiers publics à une profonde rénovation du parc actuel de logements sociaux, dont 2000 sont actuellement inoccupés en Région bruxelloise.

B. Fraiteur : il faut préserver la partie supérieure du plateau et pratiquer par ailleurs une politique active de rénovation des quartiers existants.

MR-FDF

D. Gosuin : bien qu'on ne puisse exclure à terme une urbanisation partielle, ce n'est pas une priorité : en effet, environ 2500 logements, soit plus de 10% du parc de logements sociaux de la Région, sont inoccupés. Leur réhabilitation est une priorité absolue.

O. Maingain : pas nécessairement.

F. Roelants du Vivier : oui.

B. Schoonbroodt : non.

PS

F. Dupuis : oui ; il est socialement nécessaire d'y construire du logement social de gabarit modeste.

C. Picqué : n'exprime pas d'avis.

Estimez-vous qu'il importe de sauvegarder les jardins potagers du plateau Avijl, de manière à préserver et développer leur rôle social et pédagogique ?

cdH

B. Cerexhe : oui ; la préservation de l'équilibre naturel du plateau, de sa fonction pédagogique et le développement du tissu social qu'il permet doivent aller de pair.

cdH-Indépendants

C. Cattoir : oui.

M. Cohen : évidemment oui.

S. de Lobkowicz : oui à la sauvegarde des jardins potagers, mais pas particulièrement au développement de leur rôle social et pédagogique.

ECOLO

P. de Heusch : non ; il faut cependant en préserver une partie.

E. Huytebroeck : même réponse.

MR

M. Cools : il importe de préserver le maximum de jardins potagers vu leur rôle social et pédagogique et leur contribution au paysage.

W. Draps : oui.

B. Fraiteur : oui ; il est important de sauvegarder les jardins potagers, qui doivent garder un rôle d'ouverture pour les écoles avoisinantes et l'ensemble des habitants de la Région. Le plateau est en effet libre de toute pollution.

MR-FDF

D. Gosuin : oui ; les jardins potagers font partie de la mémoire du plateau. Ils participent aux liens sociaux et à la convivialité du quartier. Les supprimer serait donc une erreur.

O. Maingain : oui, car ces jardins potagers peuvent effectivement jouer un rôle social et pédagogique.

F. Roelants du Vivier : non ; il faut cependant en préserver une partie.

B. Schoonbroodt : oui.

PS

F. Dupuis : n'exprime pas d'avis.

C. Picqué : n'exprime pas d'avis.

Estimez-vous qu'il conviendrait d'imposer l'inclusion d'une proportion minimale (à définir) de logements à caractère social dans tout nouveau programme privé de constructions de logements dont l'importance dépasse un certain seuil (à définir, par exemple 1 000 m²), afin de répondre aux besoins en la matière ?

cdH

B. Cerexhe : non ; afin de favoriser la mixité sociale, il serait préférable d'inclure une proportion minimale de logements (sociaux ou non) lors de la construction de grands ensembles de bureaux.

cdH-Indépendants

C. Cattoir : non, cela serait abusif.

M. Cohen : non ; cela augmenterait artificiellement le prix des loge-

ments autres que les logements sociaux ou à prix déterminé.
S. de Lobkowicz : non.

ECOLO

P. de Heusch : non, ce serait une atteinte au droit de propriété. La loi permet de l'imposer lors de la construction de bureaux. On pourrait également l'envisager dans des projets de logements à haute rentabilité financière et à forte incidence environnementale.

E. Huytebroeck : non, ce principe est difficilement acceptable. La loi permet de l'imposer lors de la construction de bureaux. On pourrait également le négocier au cas par cas dans des projets de logements à haute rentabilité financière et à forte incidence environnementale.

MR

M. Cools : non ; cela augmenterait le coût de l'accès au logement à Bruxelles. La loi permet d'imposer la construction de logements – à titre de charges d'urbanisme – lors de la construction de grands ensembles de bureaux.

W. Draps : la mixité sociale est essentielle, mais rendre cette mesure obligatoire paraît trop dogmatique.

B. Fraiteur : cette idée est à creuser ; à Paris, c'est un projet de la municipalité.

MR-FDF

D. Gosuin : pas systématiquement, mais cela se fait dans le cadre des gros projets de bureaux.

O. Maingain : c'est certainement une des pistes à explorer dans l'élaboration d'une politique du logement plus imaginative et plus dynamique.

F. Roelants du Vivier : n'exprime pas d'avis.

B. Schoonbroodt : oui, c'est une bonne idée.

PS

F. Dupuis : il s'agit d'une idée inté-

ressante, mais à terme en raison des lenteurs du processus législatif.
C. Picqué : n'exprime pas d'avis.

Estimez-vous que les pouvoirs publics devraient mener en priorité une politique active de rénovation d'îlots et immeubles à l'abandon – pouvant aller jusqu'à leur réquisition – tant pour éviter la formation de chancres urbains que pour créer du logement à caractère social ?

cdH

B. Cerexhe : oui au principe, mais son application s'avère difficile. Une alternative pourrait être la vente forcée d'immeubles à l'abandon.

cdH-Indépendants

C. Cattoir : oui, en tout cas rénover en priorité les îlots et immeubles à l'abandon.

M. Cohen : oui. Trois propositions :
 1. Propriétaire peu scrupuleux d'immeuble abandonné : réquisition.
 2. Propriétaire de bonne foi d'immeuble abandonné : contrat de rénovation.
 3. Terrains publics : cession à bas prix à des promoteurs privés, avec obligation de vendre à un prix déterminé.

S. de Lobkowicz : oui, c'est la priorité.

ECOLO

P. de Heusch : oui à une politique active de rénovation. La loi permettant la réquisition d'immeubles à l'abandon est restée lettre morte, mais la procédure d'expropriation peut s'avérer efficace. Par ailleurs, le « droit de gestion sociale » permet aux pouvoirs publics de se substituer temporairement au propriétaire défaillant.

E. Huytebroeck : même réponse.

MR

M. Cools : la rénovation des îlots et

immeubles à l'abandon – y compris ceux appartenant aux pouvoirs publics – doit être une priorité, sans oublier le recours à l'expropriation d'immeubles insalubres.

W. Draps : oui, bien sûr.

B. Fraiteur : oui ; c'est le rôle primordial des pouvoirs publics.

MR-FDF

D. Gosuin : la mise en œuvre de cette politique s'avère très difficile en raison des obstacles juridiques et financiers. Il est actuellement préférable de privilégier le rachat par les pouvoirs publics de biens abandonnés, ou la réhabilitation de sites désaffectés en partenariat avec le privé en y prévoyant une proportion de logements.

O. Maingain : cela semble évident et figure d'ailleurs dans le programme du FDF.

F. Roelants du Vivier : n'exprime pas d'avis.

B. Schoonbroodt : oui.

PS

F. Dupuis : oui. Instaurer une mixité sociale dans l'habitat est un objectif important.

C. Picqué : il faut construire de nouveaux logements sociaux et moyens via le partenariat public-privé, rénover le parc de logements publics et privés existants, pratiquer une politique volontariste en matière d'immeubles inoccupés et mettre en œuvre le droit de gestion publique.

Au 1^{er} juin, nous n'avions pas reçu de réponse de E. André, J. De Decker-Rousseaux, F. Delpérée, M. Payfa, Y. Pesztat, J. Simonet. Toute réponse qui nous parviendrait ultérieurement sera affichée sur le site www.avijl.org.

•••

Quels enseignements peut-on tirer de cette enquête ?

Alors que certains mandataires considèrent toujours qu'il est impossible de concilier préoccupations environnementales, d'une part, économiques et sociales, d'autre part, d'autres reconnaissent le rôle social primordial joué par les espaces verts de la cité.

Il existe des solutions alternatives qui permettent de répondre à la fois aux besoins de la Région en matière de logements et aux aspirations des habitants en matière de qualité de vie. Ces solutions n'ont rien d'utopique : leur mise en œuvre est avant tout une question de volonté politique. Cette enquête nous conforte donc dans l'action citoyenne que nous menons pour élaborer un projet qui prenne en compte l'ensemble des préoccupations des habitants, y compris les plus fondamentales pour leur qualité de vie. Avijl veut demeurer le cœur d'un quartier ouvert à tous sans aucun esprit frileux. Penser la cité d'une manière globale, en préservant son patrimoine naturel, architectural et social, permettra de réconcilier le citoyen avec une ville plus humaine, disposant d'espaces de qualité pour la vivre ensemble.

*Le Bureau de l'Association
« Protection et avenir d'Avijl »*



**Association
Protection et
Avenir d'Avijl**

Remarques de l'ACQU à propos de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable 2004-2008

Cet avant-projet fut mis à l'enquête publique du 14 février au 14 mai 2004. Chaque citoyen était donc invité à s'y pencher. Suivant en cela ses bonnes habitudes, l'ACQU l'a analysé, puis envoyé ses remarques à leur auteur, soit la Commission interdépartementale du Développement Durable. Vous en trouverez ci-après de larges extraits, que nous avons d'ailleurs cru bon d'adresser également aux deux premiers intéressés que sont le Premier Ministre, d'une part, et la Ministre fédérale de l'Environnement et du Développement durable, d'autre part.

L'une de nos premières remarques a été de dire que la notion de « développement durable » ne devra en tout cas jamais être assimilée à celle de « croissance durable », qui a nécessairement des limites : celles qu'impose précisément la sauvegarde de l'environnement !

L'avant-projet demande ce que nous pouvons apporter au Plan fédéral de Développement durable (DD). Nous y avons déjà répondu lors de l'avant-projet de plan 2000-2004, mais le « Rapport fédéral sur le DD » en 2002 a bien montré que ce premier plan fut très peu mis en pratique. Depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreux citoyens, dont ceux de l'ACQU, s'obstinent pourtant à attirer l'attention des Gouvernements successifs (aux divers échelons) sur les décisions, courageuses, à prendre en faveur du DD. Reconnaissons qu'ils sont hélas trop peu écoutés et qu'en

général, dans les dossiers importants, nos ministres ne prennent en compte que l'aspect économique de ces dossiers ; l'environnement – qui est pourtant une « bombe à retardement » planétaire – ne recevant jamais de leur part qu'un intérêt mitigé, apparemment classé par eux en « 36^{ème} » priorité...

Les cinq « Principes » de base de l'avant-projet de Plan sont, selon nous, parfaits et fort bien définis aux alinéas 1206 à 1210 (*). Mais on attend qu'ils soient appliqués par nos décideurs politiques ! Combien d'entre eux ont-ils d'ailleurs pris connaissance de cet avant-projet ? Et sont-ils prêts à accorder le « rôle crucial à la société civile », qui y est évoqué ? On peut en douter (voir ci-avant).

Une chose, notamment, nous a frappés dans ce document, c'est la quinzaine d'organismes divers qui y sont cités pour la mise en œuvre du Plan (« Comités », « Commissions », « Forums », « Conférences interministérielles », etc.). C'est trop compliqué, donc cela risque d'être peu efficace.

* Ces 5 « Principes » sont :

- celui des « responsabilités communes mais différenciées » (entre les pays développés, avec leurs modes de production et de consommation peu durables, et les pays en développement),
- celui de « double équité » (entre les générations présentes et futures),
- celui « d'intégration » (à la fois des questions économiques, sociales et environnementales),
- celui de « précaution »,
- celui de « participation » (de tous les citoyens aux décisions qui les regardent).

À l'alinéa 35109, il est dit qu' « **une fiscalité verte devra être mise en place dans plusieurs domaines (...) comme mentionné dans l'accord fédéral de gouvernement** ». Cela nous semble en effet indispensable, car la sauvegarde de l'environnement coûtera nécessairement cher ; il ne faut pas le cacher, mais l'expliquer ; et plus on tardera, plus cela coûtera. Mais quand on apprend, par exemple, les réactions négatives récentes de notre Ministre fédéral des Finances en ce qui concerne une proposition de taxation plus sévère des voitures de fonction émanant pourtant de sa propre administration fiscale, on ne peut qu'être sceptiques. Or, son rôle n'est-il pas fondamental en matière de mesures fiscales à prendre en faveur de l'environnement ?

Par ailleurs, l'avant-projet de Plan fédéral de DD a passé sous silence de nombreux sujets importants. Entre autres :

- Les voitures « de fonction » ou de société (qui représentent près de 50 % des voitures en circulation !) ;
- les nuisances de la navigation aérienne, ainsi que les problèmes posés par la non-taxation des carburants pour avions (ce qu'il conviendrait de négocier avec l'UE) ;
- la manière dont le Gouvernement compte s'y prendre au sujet des changements climatiques (autrement, en tout cas, que par les mesurette-alibis qui furent proposées par la Ministre fédérale de l'Environnement) ;
- la pollution par les produits chimiques (mis le plus souvent sur le marché avant qu'on ait pu garantir leur innocuité) ; parmi eux, notamment, les pesticides (dont le « Gaucho » et le « Régent TS » tueurs d'abeilles) ;
- la lutte contre les gaspillages en matière d'énergie, d'eau, de biodiversité, de bois provenant des forêts primaires, etc. ;

- les méfaits, en matière de gaz à effet de serre, des systèmes de climatisation (dans les voitures et les immeubles) responsables du réchauffement climatique ;
- les risques pour la santé humaine que peuvent constituer les GSM eux-mêmes et leurs antennes-relais, eu égard aux soupçons exprimés par des scientifiques et relatifs, d'une part, aux effets thermiques du GSM (risque pathogène avéré pour le cerveau après 15 à 20 minutes de conversation) et, d'autre part, à celui des radiations électro-magnétiques de faible intensité émises par ces appareils et installations ; en l'occurrence, le « principe de précaution » n'a pas été adopté, tant ce marché est énorme... ;
- l'opportunité d'une faible taxe « Tobin-Spahn » sur certaines transactions financières internationales, notamment spéculatives et supérieures à 10.000 euros ; ce qui permettrait d'aider de manière décisive les pays du Sud ;
- le système ravageur du « just in time » impliquant le transport des marchandises « à flux tendus », ce qui a pour conséquence de faire rouler de nombreux semi-remorques quasi à vide sur nos autoroutes, vu que les firmes ne veulent plus avoir de stocks... ;
- ... sans oublier bien d'autres mesures qui pourraient réduire drastiquement le trafic auto.

Affirmer que le Gouvernement « proposera des actions » ou « encouragera tel ou tel changement de comportement » ne suffit pas. C'est à lui à prendre des **décisions** en ces matières si importantes et où les changements de comportement sont si difficiles à obtenir. Il lui faut **faire preuve de courage politique** (qui s'avérera à terme « payant ») et ne pas s'imaginer que l'ensemble des citoyens prendront les devants. À cet égard, nous déplorons que, pour chaque projet visant à avancer les transports en commun ou

le vélo, nos décideurs politiques se laissent intimider par les protestations systématiques des commerçants, toujours partisans d'un maximum de places de parking (dont leur personnel occupe d'ailleurs une bonne part dès le matin !) aux abords de leur commerce. Dans ces conditions, c'est chaque fois le blocage, rien ne peut être amélioré, et l'étouffement des villes par la voiture continuera donc.

L'État fédéral, dit l'alinéa 32407, lancera en 2006 une campagne d'information afin d'encourager les seniors à consommer durablement. Pourquoi seulement en 2006 ?

Le texte de l'avant-projet reste fort vague en matière de « logements décents et abordables ». En outre, on n'y parle que du logement « social », des sans-abris et des bidonvilles. Il faudrait absolument y évoquer aussi celui des personnes à revenus **moyens**, dont des milliers de jeunes qui ont le plus grand mal à se loger tant les prix sont élevés !

Le Gouvernement fédéral s'est engagé dans son accord gouvernemental de juillet 2003 en faveur d'une « mondialisation plus humaine et d'un commerce mondial équitable ». Or, dans les faits, ce Gouvernement, plutôt que d'inciter les grandes firmes à rendre l'emploi moins précaire et stressant – ce qui permettrait une ambiance plus humaine dans le travail et améliorerait aussi le rendement –, favorise, comme l'exige la FEB, les lois néolibérales du « marché », lesquelles imposent : compétitivité à outrance, flexibilité des horaires de travail, contrats à durée déterminée (et donc grande précarité d'emploi !), etc. Bref, la « libéralisation économique » reste considérée comme le seul système valable. Comme celui-ci implique en même temps de continuelles fusions et délocalisations d'entreprises, le Gouvernement, qui le tient pour

un credo, ne semble pas comprendre qu'il contribue lui-même à détruire les milliers d'emplois que, par ailleurs, il prétend créer ! Il y a en tout cas chez nos éminences un double langage, celui des déclarations et celui des décisions effectivement prises. C'est mal ressenti par la population, qui souhaiterait l'adoption par nos responsables politiques du leit-motiv « Dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit ».

En ce qui concerne les trente actions annoncées dans l'avant-projet de PFDD, nous ne pouvons que les qualifier de peu concrètes et peu résolues. La plupart en resteront donc au stade des simples « vœux pieux » ; ... comme si souvent, hélas, dans tous ces « plans » officiels.

*Le Conseil d'administration
de l'ACQU*



Incivilités et autres anomalies urbaines - Suggestions

I. En dépit des réels efforts faits par nos services de nettoyage de la voirie, **Uccle** - avec quelques autres communes - **reste désespérément sale, surtout** en ces endroits fort fréquentés que sont **les centres commerciaux et leurs abords** (c'est vrai en tout cas au centre « Bascule »). Le pic de la saleté se situe le samedi. C'est donc durant les week-ends que ces espaces publics sont le plus crasseux ! Mais il faut dire aussi que certains riverains ne nettoient plus jamais leur trottoir, alors que c'est toujours prévu par le règlement de la commune...

Que faire ? Avant tout, **sensibiliser** ceux et celles se débarrassant systématiquement dans la rue de tout ce qui les encombre (emballages et flacons divers, etc.), parfois même à courte distance d'une poubelle publique quasi vide (!). Il faudrait une action récurrente, d'une part, auprès des jeunes dans les écoles (si ce n'est pas déjà le cas) et, d'autre part, auprès du grand public. Ce dernier devra faire l'objet de campagnes publicitaires vivantes et, si possible, spectaculaires (l'imagination au pouvoir !), car les simples rappels faits périodiquement dans le journal communal ne suffisent pas, loin s'en faut. La **police « de proximité »** a, elle

aussi, un rôle important à tenir à cet égard.

La Commune, quant à elle, **doit organiser le nettoyage des espaces publics en conséquence**. Les centres commerciaux, notamment, devraient être nettoyés tous les jours, y compris et cette fois en fin de journée, le samedi.

Certains déchets, tels les canettes de boisson et bouteilles diverses, devraient être récupérés en vue de leur recyclage. On les trouve un peu partout dans les rues (trottoirs, rigoles, appuis de fenêtre, etc.). Or, les balayeurs municipaux ne s'occupent que de ce qui traîne au sol, aspirant tout, pèle mèle (papiers, étrons canins et autres déchets), dans leur machine aspirante « Glouton », à destination... de l'incinérateur régional. Pourquoi ne pas leur donner instruction de récupérer, à part et dans deux récipients accrochés à leur machine, toutes ces canettes et bouteilles abandonnées un peu partout ? C'est du fer, de l'aluminium, du verre et du plastique, toutes matières fort intéressantes à récupérer et à recycler.

II. **Les tags** méritent, de leur côté, une grande attention des pouvoirs communaux, car ils proli-



Concours « Façades fleuries »

Comme chaque année, l'échevin des Travaux d'Uccle nous demande de bien vouloir diffuser l'information à propos de ce concours auquel peuvent participer tous les Ucclois. Il a pour thème l'embellissement et l'ornementation florale des façades, des jardinets, balcons et carrés d'arbres d'alignement devant leur maison.

Comme l'an passé, ils pourront choisir de concourir **du 14 juin au 2 juillet et/ou du 23 août au 10 septembre**. Les personnes désirant y participer peuvent se procurer le **formulaire d'inscription** ad hoc à l'échevinat.

fèrent dans nos quartiers densément fréquentés, en les enlaidissant et y créant de plus en plus une impression de moindre sécurité, sans parler du préjudice financier qu'ils créent ipso facto aux propriétaires des immeubles ainsi souillés.

La Commune vient d'acquiescer un matériel performant de détagage, actuellement testé. Il conviendrait que les particuliers, victimes des tagueurs fous, puissent bénéficier gratuitement du service mis en place. Des modalités d'intervention doivent être définies à cet égard, comme elles le sont déjà dans d'autres communes bruxelloises. Les tags sont un fléau urbain, à combattre en conséquence par les pouvoirs publics.

III. Les avaloirs d'égout bouchés sont une autre anomalie à laquelle il faudrait être bien plus attentif. Il y en a partout dans nos voiries ; et certains depuis des mois, voire des années. Pour les repérer, un seul moyen : la personne à pied, à vélo ou vélomoteur. Pourquoi alors ne pas charger nos balayeurs municipaux de noter tous les avaloirs bouchés qu'ils voient et d'en avertir le Service responsable ? Les avaloirs bouchés peuvent entraîner des conséquences fort dommageables pour les personnes et les biens lors de fortes pluies. Or, celles-ci, avec le réchauffement climatique, ne feront que se multiplier et s'aggraver.

IV. Enfin, il convient de rappeler le dangereux **état de délabrement des très vieux murs du cimetière du Dieweg**, d'une part, **et du parc Raspail**, de l'autre. Ils risquent tout simplement, un jour, de s'écrouler, provoquant peut-être les plus graves conséquences aux personnes ou aux biens.

Jacques NIFFLE
Administrateur

PPAS 63 – Prince de Ligne

Le 1^{er} juin 2004, l'ACQU a envoyé au Collège d'Uccle ses remarques au sujet du projet de PPAS 63, après en avoir discuté avec les riverains et le Comité du Quartier Lorraine :

A. Tout d'abord, l'ACQU a souhaité souligner les **aspects positifs** du projet, et en particulier :

- l'espoir de voir enfin aboutir la création d'une **halte du RER au Vivier d'Oie**.
- ce projet apparaît comme globalement excellent pour tout ce qui concerne l'espace compris entre la Place Saint-Job et la Chaussée de Waterloo, spécialement en ce qu'il contrôle et limite **l'urbanisation avenue du Prince de Ligne** ; à défaut, il y aurait un risque d'une urbanisation excessive le long de la voie du chemin de fer.

B. L'ACQU a tenu aussi à évoquer certains aspects du projet qui concernent ce même secteur compris entre la place Saint-Job et la chaussée de Waterloo ; entre autres :

- Il existe actuellement un vaste parking proche de la place Saint-Job, que le projet réduit considérablement ; or cet espace sert depuis plusieurs années à des événements culturels organisés par la Commune ; sera-t-il encore possible de le faire ?
- le **bâtiment-phare** situé au pont de la chaussée de Waterloo ne plaît pas. Un bâtiment de gabarit Rez+4 étages semble disproportionné par rapport au bâti environnant (à une exception près) ; en outre, une telle « porte de ville » se justifie-t-elle à cet endroit ?

C. À côté des aspects positifs et des détails techniques ou remarques qui précèdent, l'ACQU voit un **côté**

négalif dans ce projet : c'est la densification prévue à l'est de la chaussée de Waterloo, dans ce qu'on qualifie « **placette** ». L'urbanisation de ce triangle nous inquiète. Certes, un PPAS est un plan à long terme et – si nous avons bien compris – la Commune espère que, dans 10 ou 20 ans, la **circulation automobile** aura diminué à Bruxelles, du fait notamment de l'engorgement qui ne cesse de croître. C'est un pari audacieux, mais prématuré et risqué. Cela ne se révélera possible que si des mesures draconiennes sont prises, comme, par exemple, un péage pour pénétrer dans la ville, ou une diminution importante des emplacements de parking, ou encore un contrôle policier du stationnement qui sera tel que les automobilistes soient dissuadés d'utiliser leur voiture ; ... mais on en est encore loin.

Or, le point le plus noir dans cette « placette » est qu'elle va générer un accroissement de la circulation automobile à un endroit qui est déjà un bouchon 7 jours sur 7 ; et les constructions projetées avenue du Prince de Ligne ne vont que renforcer cet accroissement. Le Rapport communal (p.35) mentionne 424 voitures supplémentaires, dont plus de 150 sous la placette (p.29). Or, ces 150 voitures n'ont de sortie que sur le pont de la chaussée de Waterloo... Comment gérer cette nouvelle situation à cet endroit ? Comment dégager les transports en commun de la circulation actuellement déjà d'une lenteur désespérante ? L'ACQU est persuadée que, si l'urbanisation au-dessus de la voie de chemin de fer se réalise avant que la circulation automobile ait diminué (si jamais elle diminue), l'engorgement actuel va empirer.

Courrier des lecteurs

L'ACQU a relu sa CHARTE pour vérifier si sa prise de position ne s'écartait pas de sa philosophie : elle a en effet pour politique de freiner l'usage de la voiture en ville, tout en ne cédant pas à la tentation du NIMBY (Not In My Backyard). Elle est bien d'accord que l'aspect « urbanisme » ne doit pas être conditionné par l'aspect « voitures », mais ne peut quand même oublier l'aspect « circulation ».

En l'espèce, outre qu'elle ne demande évidemment pas que le projet prévu à l'est de la chaussée de Waterloo soit réalisé ailleurs, elle redoute que toute cette zone (dépassant donc largement le seul Vivier d'Oie) devienne invivable.

Une placette réservée aux seuls piétons avec des voitures en sous-sol est, bien entendu, une idée séduisante, mais pas avec le nombre de logements et de commerces prévus. Si encore il n'y avait qu'un bâtiment Rez+2 avec toit plat (donc sans appartement au-dessus du deuxième étage), ce qui entraînerait évidemment une diminution des voitures, on pourrait encore peut-être parler d'une certaine convivialité, mais cette convivialité ne serait de toute façon pas partagée par une partie importante des habitants de l'avenue des Chênes et de la drève du Sénéchal ! Ils vivent en paix, dans un cadre vert, et le bruit du train ne les dérange pas...

Les riverains n'ont pas un droit acquis à conserver l'environnement qui est le leur actuellement, mais leur point de vue mérite d'être pris en considération et il ne faudrait passer outre que si le bien commun le justifiait de façon indiscutable. Cette preuve ne semble pas établie.

Le Rapport présenté par la Commune fait état des nuisances prévisibles, mais les minimise allègrement, notamment, en mentionnant à plusieurs reprises qu'il faut créer

du parking !! ; ce n'est pas la politique de l'ACQU. Ce Rapport donne plutôt à penser que, pour la Commune, les retombées socio-économiques favorables priment :

- pour les entreprises de constructions ;
- pour les commerces et en particulier pour l'horeca ;
- pour les propriétaires des terrains ainsi valorisés, ce qui veut dire spécialement pour la SNCB ;
- pour les finances communales.

Ceci répond-il au souhait légitime des riverains à conserver la qualité de vie dont ils disposent ? La réponse est négative et la création de parkings ne va pas remédier à la détérioration de l'environnement.

Tout ceci ne mériterait-il pas un rapport d'incidences, même au cas où la loi ne l'exigerait pas ? Alternativement, n'y aurait-il pas moyen de maintenir le projet uniquement à l'ouest de la chaussée de Waterloo ?

Telle est l'opinion de l'ACQU qui voit dans ce projet beaucoup d'aspects positifs et a demandé au Collège d'Uccle de le revoir en ce qui concerne les aspects considérés comme négatifs. Elle a donc exprimé le souhait d'être prévenue de la date à laquelle la Commission de Concertation se réunira pour pouvoir y être entendue.

Jocelyne MASCAUX, de l'av. Kamerdelle à Uccle, tout en nous félicitant pour notre action (ce dont nous la remercions), nous a envoyé copie d'une lettre adressée par elle au Bourgmestre d'Uccle le 18.02.2004 et dont l'objet était « Parking sur les trottoirs et autres incivilités ». Nous reproduisons ici cette lettre d'autant plus volontiers que ladite incivilité se pratique dans bien d'autres rues que la sienne. Avenue Gobert, par exemple, le long d'une haie, les autos en stationnement sont « parvenues » à supprimer l'une des quatre rangées de dalles constituant le trottoir des piétons. Le Comité de quartier local ne pourrait-il pas intervenir auprès de la Commune ? Même chose avenue Moscicki et ailleurs.

« Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons appris avec soulagement et plaisir que notre quartier allait bénéficier d'aménagements en vue d'obtenir le statut de zone 30. Nous nous en réjouissons car actuellement les incivilités sont légion : vitesse excessive, sens interdit et circulation locale transgressés, etc.

Néanmoins, d'ores et déjà, ne pourriez-vous pas demander à la police de réprimer le parking sur les trottoirs ? Cette vilaine habitude d'une minorité d'automobilistes, restée longtemps impunie, fait des émules ; et nos trottoirs, transformés en parkings, sont envahis, abîmés, défoncés. En corollaire, cette détestable manie élargit la surface carrossable des artères, incitant ainsi les automobilistes à la vitesse. Le cercle vicieux est donc bouclé puisque ces derniers se parquent sur les trottoirs pour mettre leur véhicule à l'abri de la circulation !

Nous vous savons attentif au bien-être de votre population et comptons sur vous pour préserver la qualité de vie à Uccle, l'ordonnement et la quiétude de ses artères.

Je vous prie d'agréer... ».

■ Etienne d'URSEL, de Urbinvest à 1030 Bruxelles, réagit au vu d'une de nos photos, parue en page 8 de notre dernier numéro. Nous le remercions de l'information donnée :

« Nous avons acquis en janvier 2004 un terrain chaussée de Drogenbos (ndlr : il s'agit du 196). L'œil attiré par une photo dans votre Lettre aux Habitants, nous avons lu avec intérêt l'article sur les chancres urbains que cette photo illustre.

Nous voulons vous informer que nous avons déposé une demande de permis concernant ce terrain. Elle ambitionne la construction d'un ensemble d'habitations qui devrait améliorer le caractère de la chaussée. D'autre part, notre objectif est de maintenir la majorité de la zone de potagers qui se trouvent en fond de terrain.

Outre la concertation qui aura lieu pendant la procédure de permis, nous sommes à votre disposition pour vous donner plus d'informations sur le projet.

Nous vous prions d'agréer.... »

**POUR
VOUS ABONNER
À NOTRE TRIMESTRIEL**



**il vous suffit de verser
au minimum 8 euros
à notre n° de compte
310-0734318-17
de l'ACQU,
avenue du Maréchal 20 A
à 1180 Bruxelles.**

Les Comités membres effectifs de l'ACQU *

Bosveldweg

Denis STINGLAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30 tél. :
02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P)** : 02.375.57.48
tél. (B)** : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 – tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.56

SOS Kawwberg

Pierre. DESMET, chemin 't Cortenbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras,
21 – tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Émile TOUSSAINT, Moensberg 17
tél. : 02.374.83.01

Verrewinkel-Engeland

Bernard GUSTOT, av. Dolez 464 A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Les « Antennes de quartier » de l'ACQU ***

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleysbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert Chas-
seur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St.-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
– tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Paul-David PERRAUDIN, av. de l'Échevinage
21 – tél. : 02.374.43.42

* **Dénomination**, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

** (P) : Privé ; (B) : Bureau.

*** **Localisation**, NOM, adresse, tél.

Le conseil d'administration de l'ACQU

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie
79c, 1180 – tél. : 02.375.28.48
bjo@ngi.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal
20A, 1180 – tél. (P) : 02 374.97.03
tél. (B)* : 02.533.97.67
fax (B) : 02.537.27.41
catherine.ryelandt@belgacom.net

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans
209/11, 1050
tél. & fax : 02.649.49.59
luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34,
1180 – tél. & fax : 02.374.22.37
paul.antoine@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00
nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51
sylvie.greindl@village.uunet.be

Benoît MALDAGUE
av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97

(B): b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT
366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34
gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél : 02.344.41.51
jacques.niffle@belgacom.net

* : (P) : Privé ; (B) : Bureau.

La radio des Ucclois:

« Radio 1180 »

le lundi de 18 à 20 h

FM 87.7

av. Carsoel 34, 1180 Uccle
Tél & Fax : 02 374.10.81

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET
av. de la Chênaie 79C, 1180

Comité de rédaction :

Jacques NIFFLE, Denys RYELANDT et
Luc STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être
consultée sur le site internet de
l'ACQU :

www.ibelgique.com/ucclecomites

Tirage :

5.000 exemplaires

La « Lettre aux habitants »
est publiée avec l'aide de
la Communauté française de Belgique
et de la Région de Bruxelles-Capitale.



L'ACQU PEUT VOUS PROCURER CE MERVEILLEUX PETIT TEXTE DE JEAN GIONO : « L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES »

En avril 1992, notre association a publié cette plaquette de GIONO,
que Serge CREUZ avait illustré pour nous avec talent. Elle est toujours disponible !

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus
grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message. Un berger,
Elzéard BOUFFIER, héros de l'histoire, y symbolise le **courage**, la **persévérance** et l'**altruisme**, des
valeurs bien nécessaires à un progrès humain nourri aux sources de la citoyenneté responsable.

L'ACQU souhaite que vous l'aidiez à divulguer ces idées autour de vous.
Si vous voulez connaître cette très belle histoire, procurez-vous donc cette plaquette...
qui peut d'ailleurs être un joli cadeau à offrir.

Vous pouvez vous la procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,82 euros, si frais d'envoi)
chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

« *Quand je réfléchis qu'un homme seul, réduit à ses simples ressources physiques et morales, a suffi pour faire surgir du
désert un pays de Chanaan, je trouve que, malgré tout, la condition humaine est admirable. Mais quand je fais le compte
de tout ce qu'il a fallu de constance dans la grandeur d'âme et d'acharnement dans la générosité pour obtenir ce résultat,
je suis pris d'un immense respect pour ce vieux paysan sans culture qui a su mener à bien cette œuvre digne de Dieu.* »